

WHA20.37 Fonds bénévole pour la promotion de la santé : Rapport de situation sur les fondations pour la santé mondiale

La Vingtième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport ¹ du Directeur général sur les faits nouveaux relatifs aux fondations pour la santé mondiale;

Rappelant les résolutions EB35.R19 et EB39.R34 dans lesquelles le Conseil exécutif a, en particulier, noté « avec satisfaction l'action menée en vue de créer des fondations nationales pour la santé mondiale, qui se proposent de favoriser la réalisation des objectifs fondamentaux de l'Organisation mondiale de la Santé », ainsi qu'une « Fédération des Fondations pour la Santé mondiale », et a prié « le Directeur général de prendre toute autre mesure propre à encourager dans divers pays la création et le fonctionnement de fondations nationales pour la santé mondiale »; et

Rappelant la résolution WHA18.31 dans laquelle la Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé a noté avec satisfaction « les initiatives prises en vue de créer des fondations pour la santé mondiale dans plusieurs pays Membres » et a encouragé « les efforts entrepris et poursuivis à cette fin », ainsi que la résolution WHA19.20 dans laquelle la Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé a exprimé « l'espoir que les fondations pour la santé mondiale continueront de susciter un intérêt et des appuis croissants »,

1. SE FÉLICITE de la création de nouvelles fondations et de la Fédération des Fondations pour la Santé mondiale, qui constitue un événement important;
2. NOTE que, moyennant une commission de 11 % du budget annuel approuvé de la Fédération, l'Organisation fera fonction de trésorier et assurera des services de conférence et divers autres services; et
3. AUTORISE le Directeur général à fournir contre remboursement d'autres services qui seraient demandés par les fondations pour la santé mondiale et par la Fédération.